

Décision du 16 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de cour d'appel d'Aix-en-Provence

NOR : JUSB1202402S

La première présidente de la cour d'appel d'Aix-en-Provence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel d'Aix-en-Provence en date du 22 novembre 2011,

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel d'Aix-en-Provence :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT SJ	Mme Danielle ROUBAUD Mme Maryse BONIFAY	M. Stéphane VELTER M. Bagdad KADA-YAHYA
USAJ / UNSA	M. Eric LE-MEUT Mme Patricia CHERON	Mme Valérie ROCCELLI M. Benoît RITTENER
CFDT Interco	M. Guy ESTRADÉ	M. Olivier ORIENT
C. JUSTICE	Mme Soraya SAOULEL	Mme Patricia VICIANA
SDGF	Mme Annie PATERLINI	Anne-Charlotte HOFFMANN

.../...

Article 2

La première présidente de la cour d'appel d'Aix-en-Provence est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 16 décembre 2011.

La première présidente de la cour d'appel
d'Aix-en-Provence,

Catherine HUSSON-TROCHAIN